

Le département, à la tête duquel se trouve le ministre, est sous la direction immédiate de l'officier médical en chef. Le personnel se compose d'un chef de laboratoire, de quatre officiers régionaux, de six médecins-inspecteurs des écoles, d'un directeur du service d'infirmerie et de deux spécialistes-diagnosticiens pour la tuberculose, qui sont tous des fonctionnaires réguliers. Il y a en plus un directeur libre des cliniques pour maladies vénériennes. Chacun des 16 districts a son propre personnel qui tombe sous les dispositions de la loi provinciale d'hygiène. Le quatorzième rapport annuel que vient de publier le chef du service de la Santé traite des principaux travaux de l'exercice terminé le 31 octobre 1931 sous les rubriques déjà mentionnées.

Québec.—Le service provincial d'hygiène, qui se trouve sous la juridiction du Secrétaire de la province, administre la loi de la Santé. En 1926, on a commencé l'organisation des "unités sanitaires de comté", nouveau système comportant un service sanitaire régulier pour chaque comté ou unité composée de deux ou trois comtés avoisinants. Il existe maintenant vingt-cinq unités de ce genre qui embrassent, en tout, trente-trois comtés; quant au reste du territoire inorganisé encore, il relève des anciens officiers sanitaires dont le nombre a été réduit à dix-huit.

Les services de tous les officiers et de leur personnel d'infirmières, d'inspecteurs, etc. comprennent les consultations, conférences, inspections scolaires, cliniques ambulantes à l'usage des jeunes enfants et des tuberculeux, ainsi que des investigations de tout genre.

Il y a, en plus, un service administratif, une division de laboratoires avec des sections pour l'assainissement et les maladies vénériennes, les statistiques vitales, l'épidémiologie, la tuberculose, le bien-être de l'enfance, et une division des unités sanitaires de comté.

Au nombre des activités du Service, il ne faut pas omettre la lutte active contre les épidémies, la tuberculose et les causes les plus importantes de mortalité infantile. Vingt et un dispensaires anti-tuberculeux et soixante-dix cliniques pour jeunes enfants ont été créés; sont compris dans ce nombre les institutions subventionnées par le gouvernement. Au cours de l'année 1930, plus de 50,000 personnes ont été auscultées dans les cliniques ambulantes et dispensaires anti-tuberculeux. Les unités sanitaires de comté ont immunisé 58,000 enfants contre la diphtérie.

Ontario.—Le département de la Santé est administré par le ministre. Il s'occupe du génie sanitaire, des laboratoires, de la prévention des maladies, de l'hygiène maternelle et infantile, de l'inspection médicale et dentaire dans les écoles, de l'hygiène industrielle, de l'instruction en hygiène et de l'inspection des écoles pour infirmières.

Le service extérieur se compose de huit officiers sanitaires qui se trouvent à la tête des différents districts et de vingt-cinq infirmières. Les affectations globales se chiffrent par \$900,000 environ.

Le travail local est effectué par un conseil d'hygiène et un officier sanitaire pour chacune des 900 et quelques municipalités. Plusieurs cités emploient des officiers sanitaires réguliers; cette partie du service coûte près de \$1,500,000 par année.

Les universités de la province ont établi des cours spéciaux pour l'entraînement d'officiers sanitaires et d'infirmières visiteuses. L'École d'hygiène, affiliée à l'université de Toronto, fonctionne depuis 1927. Les laboratoires Connaught qui sont installés dans cette école fournissent des quantités de diverses préparations biologiques servant à combattre et à guérir la maladie. Le gouvernement les achète à bas prix et en fait la distribution gratuite au public.